



Congé payé dates imposées

Par Zepek

Bonjour, embauché depuis 2 ans et demi dans une entreprise de 5 salariés, on m'a imposé mes congés d'été la 1^{ere} année. Cet été je souhaite prendre 3 semaines sur la période juillet août, cependant une autre collègue souhaite ces dates, elle prétend qu'elle est prioritaire sur moi au vue de son ancienneté. Ma question est donc "comme je serais toujours le dernier arrivé dans l'entreprise est ce que je devrais toujours faire des concessions, où bien mon employeur à t'il son mot à dire..."

Merci de vos reponses

Par janus2

Bonjour,
C'est l'employeur qui décide des dates de départ en congé de ses salariés, en respectant quelques impositions légales.

Par kang74

Bonjour

Il y a 8 semaines sur Juillet/Aout, et il n'y a pas que la priorité de l'ancienneté de l'entreprise qui rentre en compte .

Enfin, avant tout, l'employeur prendra en considération la bonne marche de l'entreprise .

Quitte à n'apporter satisfaction à personne, la période de référence étant suffisamment large (de Mai à Octobre) pour cela .

Par Zepek

Merci pour vos réponses....
Excellente journée